



RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AFFECTATION APRES LA 3^{EME}

INFORMATION AUX PARENTS

RENTREE 2026

Le fonctionnement d’AFFELNET-Lycée

AFFELNET-Lycée est une application informatique nationale (Affectation des ELèves par le NET) permet la gestion des procédures d’affectation au lycée. Elle procède au classement des élèves à partir de critères définis en amont dans le cadre de la politique nationale et académique.

Cette application permet :

- Une meilleure équité dans le traitement des dossiers ;
- Des critères d’admission harmonisés au plan académique et connus de tous ;
- Des garanties de transparence pour les élèves et leur famille ;
- Une optimisation de l’affectation pour un meilleur traitement de la totalité des vœux des élèves.

Les familles peuvent formuler jusqu’à 10 vœux via le service en ligne du ministère de l’Éducation nationale. En cas de difficulté ou d’impossibilité, les collèges peuvent également recueillir ces vœux et les saisir dans AFFELNET-lycée à la demande des familles.

Il est essentiel de bien hiérarchiser les vœux, car chaque élève ne reçoit qu’une seule proposition d’affectation. Un vœu placé en fin de liste n’est pas inutile : un élève peut être affecté sur un vœu classé en 10^{ème} position s’il n’obtient pas les précédents et si son barème est suffisant.

Les enseignements optionnels ne sont pas traités par l’application. L’inscription dans les enseignements optionnels se réalise lors de l’inscription administrative.

Les résultats de l’affectation sont consultables sur le

UN VŒU = UN LYCEE = UNE FORMATION

Il est possible d’alterner des vœux de 2^{nde} GT et des vœux en voie professionnelle, en cohérence avec la décision d’orientation

L’affectation prend en compte plusieurs éléments traduits en points permettant l’élaboration d’un barème visant à guider le processus d’affectation :

- L’adresse de l’élève
- Les résultats scolaires
- Bonus dérogation
- Bonus boursier

Calendrier

Vendredi 3 avril	OUVERTURE DU SERVICE EN LIGNE CONSULTATION DES OFFRES DE FORMATION PAR LES FAMILLES – date nationale
Lundi 4 au mardi 26 mai	Les familles saisissent les vœux via le service en ligne affectation post 3e du 4 au 26 mai. La saisie des vœux par l’établissement est toutefois possible pour les familles qui sont éloignées du numérique. Pour toute demande relevant d’une situation particulière (dossier social, médical, handicap, dispositif ULIS, parcours sportif ou autre parcours spécifique), les familles sont invitées à se rapprocher de l’établissement d’origine de leur enfant dans les meilleurs délais afin d’être accompagnées dans les démarches et le respect des échéances.
Mardi 2 au Vendredi 5 juin	Conseils de classe
Lundi 11 juin	Accusé réception de la notification de la décision d’orientation du chef d’établissement
Mardi 30 juin	DIFFUSION DES RESULTATS La famille doit inscrire son enfant dans le lycée d’affectation. À défaut, la place pourra être réattribuée à un autre élève.
Lundi 6 au mercredi 8 Juillet	La famille de l’élève non affecté reformule des vœux auprès de son collège d’origine dans les établissements ayant des places vacantes pour le second tour d’Affelnet. Les familles des élèves non affectés à l’issue du 2d tour reprennent impérativement contact avec leur établissement d’origine.
Jeudi 9 juillet	DIFFUSION DES RESULTATS (2^{ème} tour)
Lundi 13 juillet	FIN DES INSCRIPTIONS EN LIGNE

→ Avis du chef d’établissement pour la voie professionnelle

→ La classe d’origine de l’élève (3e générale, 3e agricole, 3e prépa-métiers, ULIS, UPE2A), prise en compte dans le calcul du barème



A chaque commune correspond une liste de lycées de secteur. Pour connaître les lycées correspondant aux communes depuis votre adresse, [cliquez ici](#).

Le barème pour l'entrée en 2nde générale et technologique

Le barème pour l'entrée en 2nde professionnelle et 1^{ère} année de CAP

POUR LES ELEVES DE

3e générale, 3e agricole, 3e prépa-métiers, ULIS, UPE2A

BONUS SECTEUR = adresse de l'élève

55 000 points

+

RESULTATS SCOLAIRES

8 020 points maximum

+

BONUS BOURSIER

350 points

+

DEROGATION SELON LES SITUATIONS SUIVANTES :

Élève souffrant d'un handicap : 99 999

Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé : 99 999

Élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux : 510

Élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé : 500

Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité : 489

Élève devant suivre un parcours scolaire particulier : 100

POUR LES ELEVES DE

3e générale, 3e agricole, 3e prépa-métiers, ULIS, UPE2A

RESULTATS SCOLAIRES

8 026 points maximum

+

3eme G

6000 points maximum

3eme ULIS

99 999 points maximum

3eme Prépa-métier

16 000

+

AVIS CHEF D'ETABLISSEMENT

250 points

+

BONUS BOURSIER

350 points

Situations particulières

Situations particulières à connaître : certains élèves peuvent bénéficier d'un examen prioritaire ou de modalités spécifiques d'affectation.

SITUATION DE HANDICAP

Les élèves en situation de handicap peuvent solliciter une affectation adaptée à leurs besoins.

SITUATION MEDICALE

Les élèves nécessitant une prise en charge médicale importante peuvent demander une priorité d'affectation.

SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Les élèves sportifs de haut niveau ou admis dans un parcours d'excellence sportif en lycée hors secteur peuvent bénéficier d'un traitement particulier.

METIERS DE LA SECURITE

La 2^{de} Professionnelle Métiers de la Sécurité fait l'objet d'un recrutement spécifique avec dossier de candidature.

En cas de situation particulière, il est conseillé aux familles de se rapprocher rapidement du collège d'origine afin d'être accompagnées dans les démarches et de respecter les calendriers académiques.

Pour vous aider dans vos démarches, votre interlocuteur privilégié reste le chef d'établissement du collège de votre enfant ainsi que les équipes éducatives.

Vous pouvez également consulter le site de l'académie de Martinique, rubrique « Affectation au lycée », sur lequel sont disponibles le guide de procédure, le calendrier, l'offre de formation, la sectorisation et les documents utiles. En cas de situation particulière, le collège vous accompagnera dans les démarches à effectuer auprès des services compétents.

DANS LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) :

Par bassins, les CIO ont accès, comme au rectorat, aux informations concernant la situation de votre enfant, et pour le second tour d'AFFELNET, aux possibilités d'affectation. Ils vous guideront dans vos démarches. L'accueil se fait avec ou sans rendez-vous, les coordonnées et horaires des CIO sont consultables sur le site de l'académie.

L'OFFRE DE FORMATION CONSULTABLE EN LIGNE

- Depuis l'espace *Parents/Élèves* sur le site de l'académie, dans l'onglet *Scolarité Études* : rubrique *Affectation après la classe de 3e*
- Sur la page du service en ligne affectation SLA <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/accueil> du site du ministère

Je vis au François et je souhaite travailler auprès des personnes âgées.

Mon 1er vœu :

2^{de} Bac Professionnelle Animation – Enfance et Personnes Âgées, au LP Dumas Jean-Joseph. Les places en voie professionnelle étant limitées, il est conseillé de formuler plusieurs vœux.

Mon 2e vœu :

2^{de} Générale et Technologique au LPO La Jetée au François, correspondant à mon lycée de secteur, sous réserve de la décision d'orientation favorable du conseil de classe.



Il est conseillé de formuler des vœux pour tous les lycées de secteur quel que soit l'ordre choisi. Il est tout à fait possible d'inclure des vœux en voie professionnelle parmi les 10 vœux possibles, tout en respectant l'ordre souhaité.

Saisie des vœux : lundi 4 au
mardi 26 mai

Résultats : mardi 30 juin

Autre information

Élèves hors académie, CNED ou CFA

Les élèves arrivant d'une autre académie, scolarisés au CNED ou en CFA peuvent participer à l'affectation dans l'académie de Martinique selon les mêmes règles que les élèves déjà scolarisés dans l'académie.

Les vœux peuvent être saisis par la famille via le Service en Ligne Affectation (SLA) pour les élèves de 3ème concernés, ou par l'établissement d'origine via AFFELMAP.

Pour une demande en 2nde Générale et Technologique, une adresse de domiciliation en Martinique est indispensable afin de déterminer le lycée de secteur.

En voie professionnelle ou en CAP, il n'y a pas de sectorisation : il est conseillé de formuler plusieurs vœux afin d'augmenter les possibilités d'affectation.

Dès réception des résultats, les familles doivent procéder rapidement à l'inscription dans le lycée d'accueil.

Élèves issus d'un établissement privé hors contrat ou instruits en famille

La demande d'affectation en lycée public nécessite la constitution d'un dossier complet, la réalisation d'un contrôle de connaissances et la formulation de vœux.

Les familles sont invitées à se rapprocher du rectorat de Martinique afin d'être accompagnées dans les démarches et de connaître le calendrier de la procédure.

Elles peuvent formuler jusqu'à 10 vœux.

Pour une demande en 2nde GT, au moins un vœu correspondant au lycée de secteur doit être formulé.

En voie professionnelle ou technologique, il est recommandé de multiplier les vœux afin de sécuriser l'affectation.

Les résultats sont communiqués en fin de procédure, puis l'inscription doit être effectuée dans les délais indiqués.

Académie de Martinique | 1 rectorat

Rectorat - Site de Terreville | Quartier Terreville, 97233 Schœlcher

Rectorat - Site du Lamentin | Immeuble objectif 3000 – Acajou Sud, 97232 Le Lamentin

Rectorat - Site de l'Etang Z'abricot | Immeuble Agora 2 – Rond-Point du Calendrier Lagunaire, 97200 Fort de France

www.ac-martinique.fr | ce.communication@ac-martinique.fr